



© Samuel Zeller

LE FONDS DES ENTREPRENEURS HEC





LE POURQUOI DE LA CREATION DU FONDS

L'objectif de ce fonds, au-delà de la performance financière, est d'encourager la création d'entreprise par les diplômés ou certifiés d'HEC et d'accompagner leur croissance étape par étape, et ce avec l'aide d'un partenaire financier expérimenté.

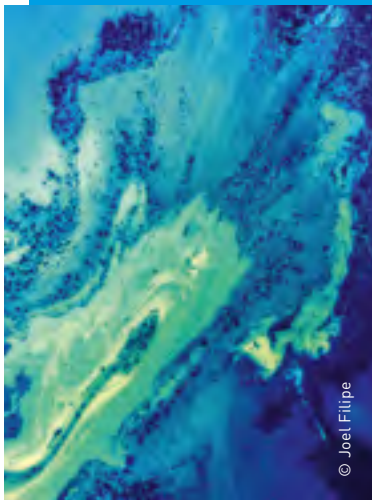
Aider les HEC Alumni dans le financement de leur start-up dès leur création et les accompagner dans leur croissance en les faisant bénéficier des réseaux d'Idinvest, leader européen du capital innovation.

Soutenir les créateurs et dirigeants de start-ups dès l'amorçage au sein de la communauté HEC Alumni et bénéficier ainsi des fruits de la croissance des entreprises, championnes de demain.

Faire croître le rayonnement de l'école dans l'écosystème de la Tech européenne.

Le fonds HEC Ventures a vocation à prendre part au financement de l'économie française et à la réputation grandissante de la France dans l'univers bouillonnant de l'entrepreneuriat.





STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La majorité des start-ups sélectionnées pour bénéficier de l'accompagnement du fonds HEC Ventures le seront au stade de l'amorçage, dès leurs premières années d'existence.

Grâce à l'expérience de l'équipe d'investissement combinée avec les réseaux HEC, les entrepreneurs seront accompagnés financièrement mais aussi conseillés par des experts tout au long du développement de leur entreprise. Une partie des investissements pourra être réalisée dans des entreprises ayant déjà quelques années, ayant déjà fait la preuve de leur concept et qui pourront bénéficier d'un effet d'accélération fort de la part du fonds HEC Ventures, de son réseau d'experts et de sa capacité de financement.

HEC Ventures sera particulièrement vigilant à ce que les start-ups, leurs fondateurs et leur management soutiennent et mettent en œuvre les valeurs portées par HEC Alumni :

- Une conscience impact élevée.
- Une conviction que la diversité des équipes est un facteur de réussite, notamment en termes de diversité des genres.
- Une ambition forte de champion.

PROFIL DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

On assiste depuis plusieurs années à un changement de paradigme criant : surfant sur la vague des nouvelles technologies, de la communication instantanée et des réseaux sociaux, les nouvelles générations affichent de nouveaux comportements d'achat qui marquent une rupture avec leurs prédécesseurs. Ces comportements créent de nouvelles opportunités de marché, souvent accessibles à des start-ups plutôt qu'aux grands acteurs traditionnels car celles-ci sont plus agiles, flexibles et s'adaptent rapidement aux évolutions de leur environnement.

Les start-ups qui connaissent une forte croissance sont souvent caractérisées par une dimension "tech" importante et, opérant une transformation digitale de leur secteur, parviennent très rapidement au statut de champion.

Le fonds HEC Ventures ne privilégiera aucun secteur d'activité. Toutefois, il aura vocation à cibler les entreprises évoluant dans le digital (sans que les entreprises n'évoluant pas dans ce secteur en soient exclues) que ce soit des places de marché, les entreprises du SAAS, la e-santé, l'intelligence artificielle, les fintechs ou assurtechs par exemple. Le fonds HEC Ventures évitera par ailleurs, sauf de manière opportuniste, les secteurs à très forte technicité (e.g. medtech/biotech).

Les start-ups seront principalement situées dans l'Union Européenne, le Royaume-Uni et la Suisse, étant précisé que les entreprises implantées aux Etats-Unis, en Israël et en Asie ne pourront pas représenter plus de 20% de l'actif du fonds.

80% des entreprises financées par le fonds devront être des start-ups, dans lesquelles au moins une personne diplômée ou certifiée d'HEC Paris, ou en passe de l'être, fait partie de leurs membres managériaux actifs (ou ceux de leur société mère ou fille). Les 20% restants pourront être investis dans des start-ups dont les membres managériaux actifs ne sont pas des personnes diplômées ou certifiées d'HEC Paris ou, à défaut pour faciliter la gestion, dans des placements diversifiés (OPCVM monétaires, obligataires et actions (et produits assimilés) voire instruments financiers à terme (à des fins de couverture) en fonction des opportunités de marché).

FAIRE VIVRE L'ÉCO-SYSTÈME AUTOUR DES START-UPS TOUT AU LONG DE LA PÉRIODE D'INVESTISSEMENT DU FONDS

Parce qu'il est important d'établir un lien fort entre les entrepreneurs et les investisseurs alumni qui les financent, Iinvest met en place le dispositif suivant :

Plateforme digitale dédiée permettant d'accéder à tous types d'informations sur le fonds :

- Newsletter semestrielle revenant sur les faits marquants des entreprises au cours des 6 derniers mois, et ce, pendant la période d'investissement.
- Reporting dédié sur une fréquence semestrielle.

Conférence Investisseurs annuelle, réunissant les souscripteurs, des dirigeants des start-ups en portefeuille, des experts et les partenaires du réseau HEC.

ÉQUIPE DE GESTION



Iinvest Partners est une société de gestion leader sur le marché du Capital Innovation. En soutenant et en finançant la croissance et l'internationalisation des sociétés qui lui semblent les plus prometteuses, elle donne aux entrepreneurs les moyens de leurs ambitions.

Iinvest dispose d'une équipe de gestion expérimentée, active depuis 1997 et qui compte des Alumni parmi la vingtaine de personnes qui la compose. Elle est au cœur du processus d'investissement dans les start-ups.

Elle finance les entreprises depuis leur création jusqu'à leur introduction en bourse ou leur cession à un grand groupe, en Europe et aussi à l'international : Etats-Unis, Israël, Asie.

UNE RÉUSSITE BÉNÉFICIAIRE À L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX HEC

Les entrepreneurs à la tête des start-ups ayant été accompagnées par le fonds HEC Ventures et donc par la communauté des Alumni, pourront choisir, dans le cadre d'une intention libérale, de rétrocéder à la Fondation HEC une partie des gains touchés lors de la revente de leur société.

#PitchBook

#1 European
Series-A
VC investor

Iinvest Partners

2018

INVESTOR.JOURNAL
2017

Investor
of the year

Benoist Grossmann

2017

INVESTOR.JOURNAL
2017

VC fund
of the year

Iinvest Partners

2017



VENTURE

Best Venture
Fund

Iinvest Partners

2017

PRIVATE EQUITY
EXCHANGE
AWARDS

Best European
VC / Growth
Private Fund

Iinvest Partners

2016

TRAITEMENT FISCAL

Les distributions seront bloquées jusqu'au 30 juin 2026, dans l'hypothèse où la période de souscription du Fonds serait prorogée jusqu'au 30 juin 2021. Les investisseurs devront opter pour le remploi automatique et immédiat des sommes ou valeurs correspondant aux produits de cession et revenus du Fonds et ne pourront pas demander à disposer des fonds ainsi réinvestis avant le 30 juin 2026.

À partir du 1^{er} juillet 2026, et sur décision de l'équipe de gestion, le Fonds est susceptible de procéder à des distributions de tout ou partie de ses avoirs indépendamment de la période de blocage de 10 ans.

Les investisseurs du Fonds, personnes physiques résidents fiscaux français, peuvent bénéficier, sous réserve du respect de certaines conditions, d'une exonération d'impôt sur le revenu, sur les plus-values de cession de parts et sur les produits et plus-values (hors prélèvements sociaux*) reçus du fonds sous réserve notamment de conserver leurs parts au moins 5 ans (et de ne pas en demander le rachat ni recevoir de distributions pendant au moins 5 ans).

Une note fiscale, non visée par l'Autorité des marchés financiers, décrivant les conditions qui doivent être réunies par le Fonds et par les porteurs de parts afin de bénéficier de ces régimes fiscaux spécifiques, est remise à l'occasion de toute souscription de parts.

Sauf cas exceptionnels prévus par le règlement du Fonds, les investisseurs du Fonds ne peuvent demander le rachat de leurs parts pendant la durée de vie du Fonds (hors prorogation décidée par la société de gestion), soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2029 inclus.

*Depuis le 1^{er} janvier 2018, le taux des prélèvements sociaux est fixé à 17,20 %



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU FONDS HEC VENTURES

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :

- Parts A : pendant une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2020 (pouvant être prorogée pour deux périodes successives de 6 mois chacune sur décision d'Idinvest Partners).
- Parts B : pendant une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2020 (pouvant être prorogée pour deux périodes successives de 6 mois chacune sur décision d'Idinvest Partners).

SOUSCRIPTION MINIMALE :

- Parts A : 10 000 euros.
- Parts B : 100 000 euros.

VALEUR DE SOUSCRIPTION : souscription à la valeur nominale (i.e. 100 €) puis à compter de la publication de la première valeur liquidative, souscription à la valeur la plus élevée parmi les suivantes :

- Valeur nominale.
- Dernière valeur liquidative connue des parts de la catégorie concernée à la date de souscription.

DURÉE DE VIE DU FCPR : 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029 (sauf cas de dissolution anticipée) – durée prorogeable de deux fois un an, sur décision d'Idinvest Partners, soit jusqu'au 31 décembre 2031.

RACHAT ANTICIPÉ DES PARTS : impossible pendant la durée de vie du Fonds (hors prorogation décidée par Idinvest Partners), sauf cas exceptionnels prévus par le règlement (invalidité, décès, licenciement, départ à la retraite du souscripteur de parts, de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS soumis à une imposition commune).

CESSION DE PARTS : libre dans les conditions prévues par le règlement (notamment agrément d'Idinvest Partners).

FRAIS DU FONDS : les taux mentionnés ci-dessous sont retenus TTC.

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM		
Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,00 %	0 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,34 %	0 %
Frais de constitution	0,03 %	0 %
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,25 %	0 %
Frais de gestion indirects	0,04 %	0 %
Total	2,66 %	0 %

VALEUR LIQUIDATIVE : calculée chaque semestre, au 30 juin et au 31 décembre. Le premier exercice sera arrêté le 31 décembre 2020.

INFORMATIONS : plusieurs documents seront mis à votre disposition pendant la durée de vie du Fonds, dont des rapports semestriels et annuels de gestion, la composition de l'actif ainsi qu'une lettre semestrielle d'information décrivant l'activité de l'équipe et celle des entreprises en portefeuille. Vous retrouverez ces informations sur un site dédié.

SOCIÉTÉ DE GESTION : Idinvest Partners.

DÉPOSITAIRE : RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.

AGRÈMENT AMF : 20 décembre 2019, sous le numéro FCR20190010.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de dix (10) ans suivant la date de constitution du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement.

Le Fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique "Profil de risque" du règlement du Fonds.

L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra, notamment, du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.



Pour toute question relative à la souscription aux parts du fonds, vous pouvez contacter Antoine Loiseau :
aloiseau@idinvest.com

Pour toute autre question, vous pouvez contacter le service client d'Idinvest Partners :
Backoffice_clients@idinvest.com

117, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris - France
Tél. : + 33 1 58 18 56 56 - www.idinvest.com

